Nous voulons la mort du projet de loi C-69 et nous voulons que les projets de loi C-20 et C-32 soient rejetés; nous voulons ravoir l'argent qui nous a été enlevé peu à peu au cours des dernières années. Les provinces ont besoin de cet argent.

Ils parlent ici non pas de programmes détruits, mais d'argent enlevé peu à peu, et c'est, bien entendu ce que le gouvernement a fait. Ce n'est qu'un exemple supplémentaire.

Le gouvernement a étudié le projet de loi C-32 à la Chambre avec une telle hâte que tous les groupes ou toutes les personnes ayant des opinions à exprimer n'ont pu être entendues. Il se peut que quelque part quelqu'un ait approuvé ce projet de loi. Si tel est le cas, ça ne se voit pas dans les rapports du comité. Beaucoup d'organismes qui avaient comparu aux audiences sur le projet de loi qui précédait celui-ci, le C-69, n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre une nouvelle fois. Les organismes dont je parle n'étaient pas en faveur de cette mesure. Peut-être que certains groupes avaient appuyé le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada au cours d'audiences parlementaires tenues précédemment. Si tel est le cas, j'ai été incapable de trouver des témoignages à cet effet. En faisant mes recherches, cependant, j'ai trouvé d'autres groupes qui s'opposent carrément à une telle mesure.

• (1020)

Qui le gouvernement écoute-t-il? En poursuivant ma recherche des organismes intéressés, j'ai découvert que le gouvernement n'écoutait pas la Société John Howard, ni l'Association canadienne d'aide à l'enfance en difficulté, ni l'Association canadienne des travailleurs sociaux, ni la Fédération canadienne des enseignants, ni l'Assemblée des premières nations, ni les conseils de planification sociale de l'agglomération de Toronto, d'Ottawa-Carleton, de St. Catharines et de Thorold, de Hamilton, de Peel et de Richmond Hill, ni la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, ni la Fédération canadienne des étudiants, ni le Conseil canadien de développement social, ni l'Armée du salut.

Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas ces groupes? Est-ce que ce sont tous des irresponsables? Ont-ils perdu tout contact avec la réalité? Est-ce que l'Armée du salut a perdu tout contact avec les gens? Est-ce que la Société John Howard, l'Association canadienne d'aide à l'enfance en difficulté, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, la Fédération canadienne des enseignants, l'Assemblée des premières nations, les conseils de planification sociale de ces municipalités, la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, la Fédération canadienne des étudiants, le Conseil canadien de développement social et l'Armée du salut ont perdu tout contact avec la réalité?

Est-ce plutôt le gouvernement qui va son chemin sans être capable de voir et d'entendre ces millions de Canadiens qui, surtout en ce moment, ont besoin d'un Samaritain qui reste à leurs côtés pour les écouter et non d'un Pharisien qui les abandonne?

Pourquoi personne à l'exception du premier ministre, du ministre des Finances et d'un petit cercle de partisans, n'appuie cette mesure législative? Encore une fois, un groupe restreint promulgue des mesures en dépit des objections du plus grand nombre. Il est révoltant que ceux-là mêmes qui ont provoqué la récession demandent maintenant aux malades, aux

affamés et aux pauvres de payer les pots cassés. Il est révoltant que ceux-là mêmes qui ont adopté une politique de taux d'intérêt et une politique monétaire néfastes pour notre économie demandent aux enfants pauvres de payer pour leur incompétence à eux. Il est révoltant que ceux-là mêmes qui ont détruit notre secteur manufacturier fassent souffrir encore davantage les Canadiens réduits au chômage en amputant les budgets de l'aide sociale.

Le projet de loi fait disparaître un volet très important du Régime d'assistance publique du Canada. Le RAPC visait à aider les provinces à fournir une aide suffisante et des soins en institution aux personnes dans le besoin ainsi que des services d'aide sociale pour amoindrir et prévenir les causes et les effets de la pauvreté, les mauvais traitements infligés aux enfants ou la dépendance face aux prestations d'aide sociale. Avec le projet de loi C-32, cet objectif n'existe plus pour les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique où il existe un très grand nombre de personnes démunies qui ont justement besoin de cette aide sociale. Le projet de loi fait porter le fardeau de la dette nationale et du déficit fédéral par les Canadiens pauvres qui vivent dans ces trois provinces. C'est honteux!

Honorables sénateurs, je vous prie d'écouter ce que l'Association canadienne de la paralysie cérébrale a dit de cette mesure législative:

Les souffrances incroyables qu'elle inflige aux pauvres et aux handicapés sont injustifiables.

Je ne peux qu'acquiescer, c'est aussi l'avis des sénateurs de ce côté et du Parti libéral. Cette mesure législative ne peut se justifier. Je prie instamment tous les sénateurs de réfléchir longuement avant de voter en faveur du projet de loi C-32. Écoutez la raison mais écoutez aussi votre cœur; ils vous diront tous deux de voter contre ce projet de loi, comme j'ai l'intention de le faire.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: L'honorable chef de l'opposition accepterait-il une question?

Le sénateur Frith: Mais, bien entendu!

Le sénateur Gigantès: N'auriez-vous pas, par hasard, mal interprété les paroles suivantes des ministériels: «Nos enfants sont les membres les plus vulnérables et les plus importants de la société»? Peut-être parlaient-ils de leurs propres enfants qui sont importants pour leurs parents fortunés et dont les fonds en fiducie pourraient être menacés par un gouvernement différent qui serait tenté de changer un peu les règles, ce qui leur garantirait peut-être un avenir moins doré.

Le sénateur Frith: Je dois admettre que cette citation pourrait être interprétée ainsi mais je laisse à chacun le choix de l'interprétation qui lui semble la plus exacte.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, étant donné ce que nous venons juste d'entendre, je pense qu'il est nécessaire de répéter une fois de plus pour la postérité qu'aux termes de ce projet de loi, la contribution du gouvernement fédéral au Régime d'assistance publique du Canada augmentera de 5 p. 100 dans les trois provinces visées—l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Une augmentation de 5 p. 100 représente plus du double de l'augmentation du coût de la vie. C'est considérable.

Le sénateur Thériault: Qu'est-ce que le coût de la vie a à voir là-dedans? Regardez tous ces gens sans travail.